

Rôles et responsabilités

Membre du personnel responsable

Le membre du personnel responsable de la sortie scolaire doit :

- veiller à ce que les principes et les exigences de la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#) et des autres [politiques du ministère de l'Éducation](#) soient respectés au moment de la planification et de la tenue de sorties;
- s'assurer que tous les aspects de la gestion des risques associés à une sortie scolaire ont été examinés et que des mesures d'atténuation efficaces ont été prises pour réduire les risques au minimum;
- effectuer une visite des lieux, si nécessaire, pour bien connaître les conditions qui prévaudront lorsque la sortie scolaire aura lieu;
- vérifier que tous les formulaires de consentement comportent une description complète des dangers et des risques connus et qu'un plan d'atténuation de ces risques a été établi afin d'assurer la sécurité des élèves, du personnel et des bénévoles;
- s'assurer que le processus visant à obtenir le consentement éclairé des parents a été effectué et qu'une rencontre est tenue lorsque cela est nécessaire pour donner toute l'information aux parents au sujet de la sortie scolaire;
- prévoir et présenter la documentation relative à l'approbation des sorties scolaires dans les délais prescrits;
- s'assurer que toutes les sorties scolaires ont des liens évidents avec les programmes d'études ainsi que des objectifs d'apprentissage clairement définis;
- s'assurer que tous les participants à la sortie scolaire ont reçu une information complète sur l'équipement et le matériel dont ils ont besoin pour la sortie scolaire;
- utiliser un formulaire médical pour consigner tous les troubles de santé connus des élèves participant à la sortie scolaire, et déterminer si l'élève qui prend des médicaments le fera lui-même et si le membre du personnel responsable doit garder en sa possession les médicaments ou constituer une réserve de médicaments;
- inspecter tout le matériel qui sera utilisé pendant la sortie scolaire afin de s'assurer qu'il est fonctionnel, approprié et bien entretenu;
- expliquer aux bénévoles les tâches et les responsabilités qui leur incombent pendant la sortie scolaire, conformément à la [Politique relative aux bénévoles dans les écoles](#) et telles qu'elles sont décrites sur le formulaire d'inscription des bénévoles;

Rôles et responsabilités

- consigner dans un dossier qui fait partie de la documentation de la sortie scolaire tout incident qui survient durant la sortie, y compris les incidents évités de justesse, les accidents, l'utilisation d'une arme à feu, les maladies ou blessures et tout autre incident et renseignement pertinent que le membre du personnel responsable de la sortie juge importants;
- assumer la pleine responsabilité des élèves en tout temps durant la sortie scolaire, s'assurer que la sortie scolaire se déroule conformément aux modalités approuvées et apporter tout changement selon le plan d'urgence établi ou avec l'approbation de l'administrateur scolaire.

Administrateur scolaire

L'administrateur scolaire doit :

- planifier et approuver les sorties scolaires conformément aux principes et aux exigences régissant la Politique relative aux sorties scolaires et d'autres politiques du ministère de l'Éducation;
- s'assurer qu'un membre du personnel responsable est désigné pour chaque sortie scolaire;
- s'assurer que le membre du personnel responsable de la sortie scolaire a cerné tous les dangers et les risques connus associés aux activités de la sortie et a prévu toutes les mesures de sécurité afin de réduire ces risques au minimum;
- s'assurer que, au besoin, le membre du personnel responsable de la sortie scolaire a effectué une évaluation préalable des lieux et une analyse du terrain;
- déterminer, en fonction de la nature de la sortie scolaire et des dangers ou risques associés, si une évaluation additionnelle des activités prévues à la sortie doit être réalisée par le Comité d'examen des lieux;
- s'assurer que toutes les attestations, les formations et les expériences nécessaires à la tenue de la sortie scolaire sont valides, à jour et consignées de façon appropriée;
- si on doit amener une arme à feu à la sortie scolaire, s'assurer que le tireur désigné détient un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu valide, qu'une analyse des risques définit les conditions d'utilisation et d'entreposage de l'arme à feu et que toute personne qui maniera l'arme à feu a reçu la formation appropriée;
- s'assurer que toute documentation additionnelle nécessaire pour obtenir l'approbation de la sortie scolaire est accessible afin d'aider le surintendant ou le directeur général d'une commission scolaire dans le processus d'approbation de la sortie scolaire;



Rôles et responsabilités

- s'assurer que les normes de supervision décrites dans la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#) sont respectées et qu'un nombre suffisant de membres du personnel et d'adultes (hommes et femmes au besoin) accompagne les élèves dans les sorties scolaires;
- s'assurer que toutes les vérifications et les approbations nécessaires ont été faites concernant les bénévoles qui participeront à la sortie scolaire, conformément à la [Politique relative aux bénévoles dans les écoles](#);
- s'assurer que les sorties scolaires ont des liens évidents avec les programmes d'études ainsi que des objectifs d'apprentissage clairement définis;
- s'assurer qu'un journal quotidien est tenu par le membre du personnel responsable de la sortie scolaire, lorsque cela est requis;
- s'assurer que toutes les absences et tous les retraits d'élèves ainsi que les ajustements à la sortie scolaire sont approuvés et conformes au plan d'urgence établi.

Surintendants et directeurs généraux des commissions scolaires

Les surintendants et les directeurs généraux des commissions scolaires doivent :

- s'assurer que les administrateurs scolaires connaissent les normes et les exigences de la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#) et approuver les excursions s'ils jugent que la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#) et les autres [politiques du ministère de l'Éducation](#) sont respectées.

Conseils scolaires et commissions scolaires

Les conseils scolaires et les commissions scolaires doivent :

- approuver la tenue des activités scolaires et parascolaires à l'extérieur de l'école dont la durée est supérieure à une journée;
 - si un conseil scolaire ou une commission scolaire décide d'exercer son pouvoir d'approuver une sortie éducative, celle-ci doit d'abord avoir été étudiée et approuvée par l'administrateur scolaire.

Rôles et responsabilités

Sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires

Le sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires doit :

- accorder une priorité absolue à la sécurité dans toute sortie scolaire;
- mettre sur pied le Comité d'examen des perspectives autochtones dans le but de donner des conseils et de l'aide en vue de favoriser l'intégration de la culture et des valeurs autochtones dans les sorties scolaires;
- mettre sur pied le Comité d'examen des lieux qui donnera des conseils et des recommandations pour assurer la sécurité des élèves dans les sorties scolaires en plein air et fournira de l'information concernant les activités proposées;
- nommer la personne qui assurera la présidence du Comité d'examen des lieux;
- nommer la personne qui assurera la présidence du Comité d'examen des perspectives autochtones.

Comité d'examen des lieux

Le Comité d'examen des lieux doit :

- favoriser l'établissement d'une communauté d'intérêts qui met l'accent sur la sécurité et l'échange d'information à titre de principe fondamental de l'enseignement en plein air;
- examiner et fournir des recommandations à l'enseignant, à l'administrateur scolaire, au surintendant ou au directeur général de la commission scolaire relativement à la planification et à l'approbation d'une sortie scolaire en plein air.

Le Comité se réunit au besoin pour :

- examiner toute question relative aux sorties scolaires en plein air qui lui est soumise;
- réviser et surveiller les tendances et les enjeux liés aux sorties scolaires éducatives ainsi que recommander l'apport de mises à jour ou de modifications à la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#) selon les besoins;
- faire des recommandations sur les régions, les conditions et les circonstances pour lesquelles une visite préalable du site ou une analyse du terrain s'impose avant la sortie scolaire.



Rôles et responsabilités

La présidence du Comité convoque des membres bien informés pour examiner les demandes qui lui sont présentées et y répondre. Les demandes peuvent toucher les sujets suivants:

- surveiller les tendances sur des sujets comme la sensibilisation aux avalanches, les feux de forêt et les niveaux d'eau et diffuser cette information au sein du ministère de l'Éducation;
- évaluer les sorties scolaires en plein air en fonction des conditions environnementales et des risques pour la sécurité associés aux sorties;
- donner des avis éclairés concernant l'évaluation des dangers associés aux sorties scolaires proposées;
- suivre et évaluer l'application de la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#);
- diffuser de l'information à l'intention du ministère de l'Éducation sur les enjeux et les tendances de l'enseignement en plein air;
- maintenir un inventaire à jour de tout le matériel de plein air conservé par le ministère de l'Éducation aux fins d'utilisation par les écoles;
- fournir des conseils et un soutien pour l'acquisition, la gestion et l'entretien du matériel de plein air utilisé dans les sorties scolaires;
- toute autre question liée à la sécurité ou à d'autres sujets en lien avec les sorties scolaires en plein air.

Comité d'examen des perspectives autochtones

Le Comité d'examen des perspectives autochtones a la responsabilité:

- de renforcer la présence de la culture et des valeurs des Premières Nations dans les sorties scolaires à titre de principe fondamental de l'enseignement en plein air;
 - sur demande, le Comité révisé et formule des recommandations à tout enseignant, administrateur scolaire, surintendant ou directeur général de commission scolaire relativement à la planification et à l'approbation d'une sortie scolaire.

Le Comité se réunit au besoin pour:

- examiner les questions liées aux sorties scolaires et aux camps culturels que lui soumet un administrateur scolaire, un surintendant ou un directeur général de commission scolaire;
- suivre les nouvelles questions concernant la culture et les valeurs des Premières Nations et recommander l'apport de mises à jour ou de révisions à la [Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel](#);

Rôles et responsabilités

- évaluer les sorties scolaires et les camps culturels afin de s'assurer que les objectifs de la Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel sont atteints sans provoquer d'écart indu par rapport aux valeurs culturelles;
- coordonner, au besoin, la planification des sorties scolaires et des camps culturels;
- soumettre des recommandations, par l'intermédiaire de la personne qui assure la présidence, au sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires en ce qui concerne la planification et la tenue des excursions et des camps culturels.

La présidence du Comité convoque à une réunion des membres de la communauté autochtone qui connaissent bien les sujets pour examiner les demandes qui lui sont présentées et y répondre. Les demandes peuvent toucher les sujets suivants:

- surveiller les tendances et le déroulement des activités des camps culturels et diffuser de l'information au sein du ministère de l'Éducation;
- fournir, sur demande, des avis éclairés aux enseignants et aux administrateurs scolaires concernant l'intégration de la culture et des valeurs des Premières Nations à la planification des sorties scolaires et des camps culturels;
- maintenir un niveau de sensibilisation élevé quant aux questions touchant les Premières Nations;
- maintenir un inventaire à jour du matériel culturel que conserve le ministère de l'Éducation aux fins d'utilisation par les écoles;
- fournir un soutien et des avis concernant la gestion, l'acquisition et l'entretien du matériel culturel courant conservé à des fins d'utilisation dans les camps culturels;
- toute autre question pertinente en lien avec la culture et les valeurs des Premières Nations intégrées aux sorties scolaires.

